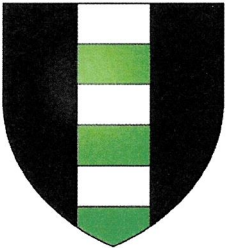


DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES	Date de transmission de l'acte: 24/07/2026 Date de réception de l'AR: 24/07/2026 081-218101871-DL_2026_055-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 juillet 2026															
COMMUNE DE MOULAYRES 	<i>Date de convocation : 17 juillet 2026</i> <i>Le vingt-deux juillet deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Karine SECHERET, 2ème Adjointe.</i> <i>PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, SECHERET Karine, ALBOUY Francine, Patrick CLEMENT, Patrice BLATTES, Anne-Laure VICTOR</i> <i>REPRESENTES :</i> <i>ABSENTS : Maud LEONARD, Richard GONNET, Brice AMALVY, Carole TOURNIER</i>															
Délibération N° DL_2026_055 Approbation de la convention de partenariat avec la protection civile du Tarn	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 12.5%;">EN EXERCICE</th> <th style="width: 12.5%;">QUORUM</th> <th style="width: 12.5%;">PRESENTS</th> <th style="width: 12.5%;">VOTANT</th> <th style="width: 12.5%;">POUR</th> <th style="width: 12.5%;">CONTRE</th> <th style="width: 12.5%;">ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table> Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code de la sécurité intérieure, Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, Vu le décret n°2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile, Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 9 août 2022 portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération Nationale de Protection Civile, Vu les statuts de la Protection Civile du Tarn, Vu le certificat original d'affiliation de la Protection Civile du Tarn à la Fédération Nationale de Protection Civile en date du 07/03/2026, Vu le plan communal de sauvegarde de la commune de Moulayres approuvé par arrêté du Maire Considérant la nécessité d'anticiper la gestion d'un trouble à l'ordre public ou d'un évènement de sécurité civile sur le territoire de la commune, par la signature de convention de gestion d'une Réserve de Protection Civile, de formation des membres de cette Réserve aux Premiers Secours Citoyens (PSC) et de mise à disposition de moyens matériels visant à renforcer les moyens municipaux. Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'UNANIMITE et autorise le Maire à signer cette convention.		EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	11	6	7	7	7	0	0
EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION										
11	6	7	7	7	0	0										

Karine SECHERET,
Secrétaire de séance

Laurent BAZART,
Maire

